

Maurice CUSSON

CRIMINOLOGUE, ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE,
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

(2007)

“Comment prévenir ?
Les techniques et la méthode de
la prévention situationnelle.”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"

Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON

“Comment prévenir ? Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle.”

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Benoît DUPONT, Frédéric LEMIEUX, *Traité de sécurité intérieure*, pp. 413-428. Montréal : Hurtubise HMH, 2007, 712 pp. Collection : Cahiers du Québec – Droit et criminologie. (Réédition aux Presses de polytechniques et universitaires romandes, 2008)

L'auteur nous a accordé le 30 mars 2014 son autorisation de diffuser électroniquement cet article dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Maurice Cusson: maurice.cusson@umontreal.ca.

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

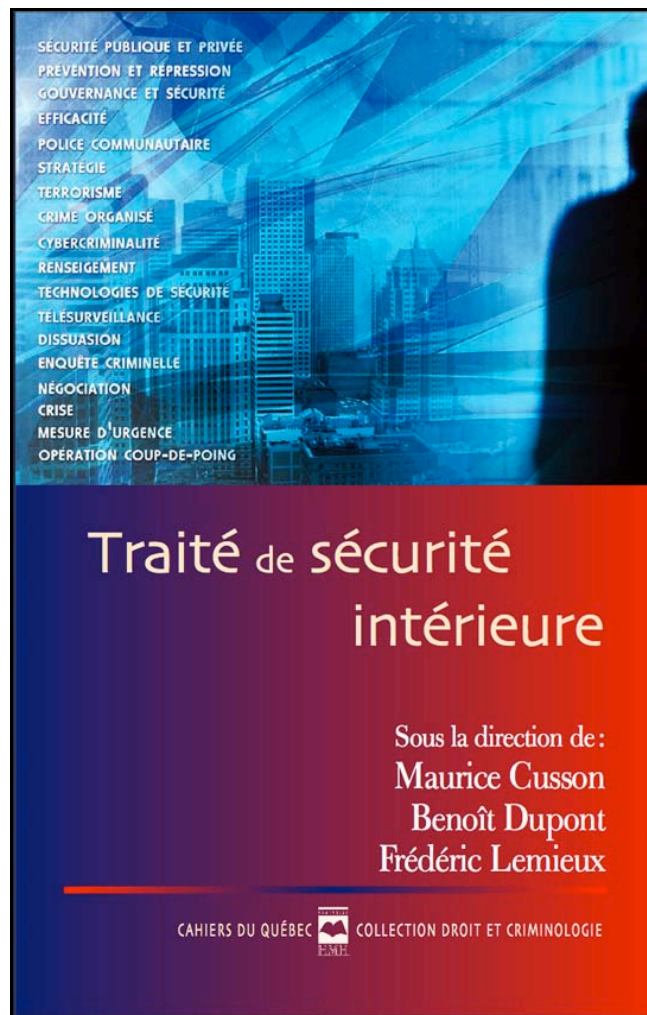
Édition numérique réalisée le 31 mars 2014 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Maurice CUSSON

“Comment prévenir ?

Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle.”



Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Benoît DUPONT, Frédéric LEMIEUX, *Traité de sécurité intérieure*, pp. 413-428. Montréal : Hurtubise HMH, 2007, 712 pp. Collection : Cahiers du Québec – Droit et criminologie. (Réédition aux Presses de polytechniques et universitaires romandes, 2008)

Table des matières

- I. L'éventail des obstacles situationnels
 - 1. *Les surveillances et les vérifications*
 - 2- *Les protections physiques*
 - 3- *Les contrôles d'accès et de sortie*
 - 4- *Les contrôles des moyens et de l'information*
 - 5- *Les détournements*
 - 6- *Les désintéressements*
 - 7. *Les alternatives*
 - 8. *Les apaisements*

- II. Intégration et synergie
- III. Questions de méthode

Maurice CUSSON

**“Comment prévenir ?
Les techniques et la méthode de la prévention situationnelle.”**

Un article publié dans l'ouvrage sous la direction de Maurice CUSSON, Benoît DUPONT, Frédéric LEMIEUX, *Traité de sécurité intérieure*, pp. 413-428. Montréal : Hurtubise HMH, 2007, 712 pp. Collection : Cahiers du Québec – Droit et criminologie. (Réédition aux Presses de polytechniques et universitaires romandes, 2008)

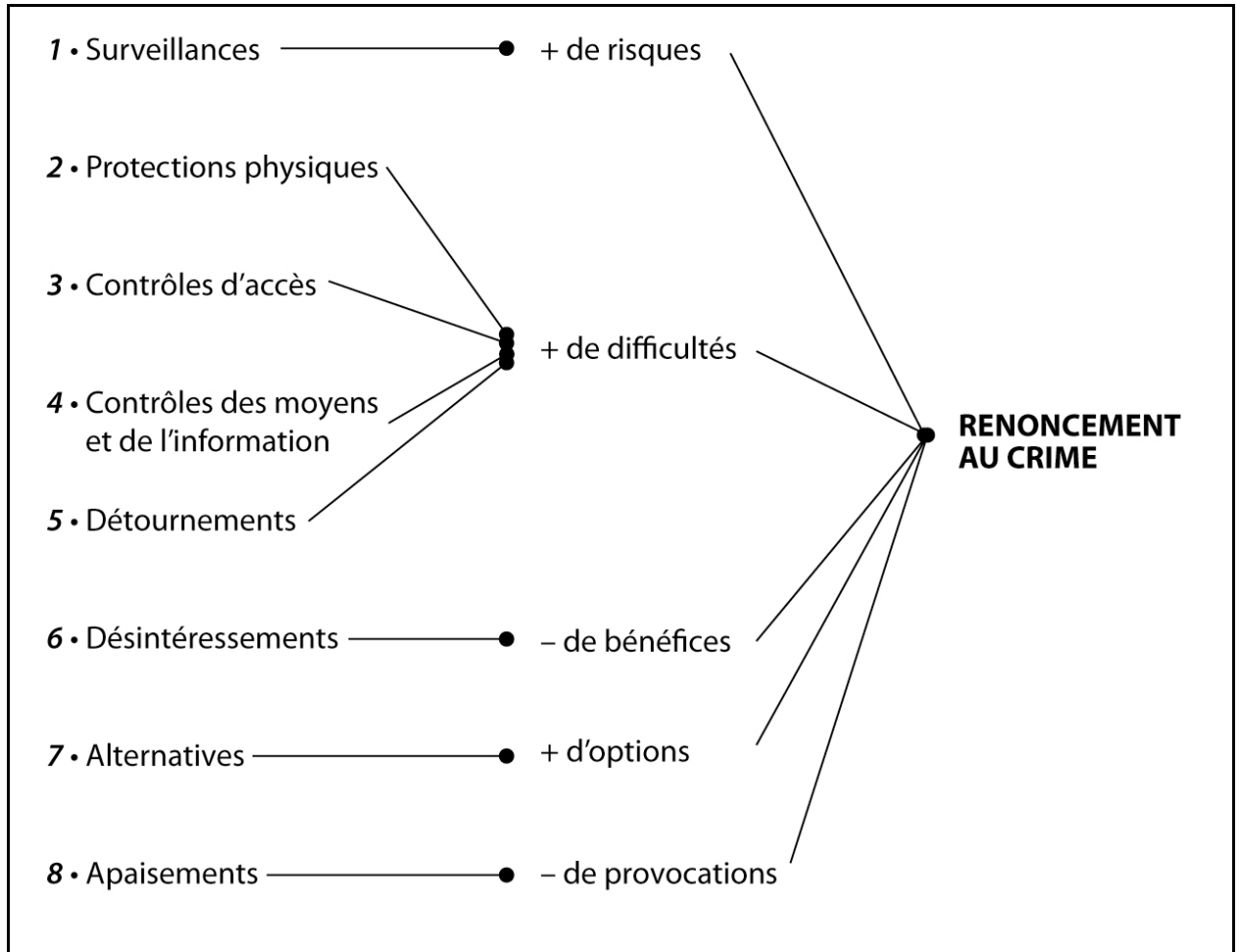
À la question « Comment fait-on de la prévention situationnelle ? » on peut répondre de trois manières. La première porte sur l'éventail des mesures concrètes visant à faire obstacle au délinquant en situation. Tel est l'objet de la première et plus importante partie de ce chapitre. Le lecteur y trouvera toute une gamme de techniques potentiellement efficaces. La deuxième se rapporte à la manière dont diverses mesures pourraient être intégrées et combinées pour maximiser leur efficacité préventive. C'est le propos de la section deux du chapitre. La troisième réponse porte sur la méthode à suivre quand un professionnel cherche une solution préventive adéquate au problème particulier qu'il rencontre. C'est ce dont il sera question dans la dernière partie du chapitre.

I. L'éventail des obstacles situationnels

[Retour à la table des matières](#)

Dorénavant les professionnels de la sécurité ont le choix parmi un grand nombre d'actions et de techniques qui présentent des chances raisonnables de fait reculer la criminalité si elles sont utilisées selon les règles de l'art. Mais comment distinguer les mesures efficaces de celles qui ne le sont pas ? En tenant compte du corpus des évaluations scientifiques. Ces recherches nous apprennent que certains moyens n'atteignent pas le résultat visé alors que d'autres font reculer la délinquance quand ils sont correctement appliqués (Voir Clarke dir. 1997 ; Clarke 2005 et les chapitres xxxx du présent traité). En l'absence d'évaluation scientifique, certaines mesures of paraissent prometteuses sur la foi de raisons donnant à penser qu'elles peuvent augmenter les coûts et diminuer les bénéfices des délinquants. Par exemple, même si nous manquons d'évaluations vraiment scientifiques, il est permis de croire que l'arbitrage des conflits pourrait empêcher l'aggravation des violences.

Dans sa plus récente mouture, la classification de Clarke et de ses collègues ne compte pas moins de 25 techniques de préventions situationnelles illustrées par 75 exemples précis (Clarke et Eck 2003 ; Clarke 2005). Nous nous inspirons de cette classification pour en proposer une autre qui compte huit grandes catégories de techniques et une quarantaine de sous-catégories illustrées par une centaine d'exemples concrets. Le principe organisateur de notre classification est présenté dans le schéma qui suit. Il repose sur l'idée que la probabilité du renoncement à une infraction sera accrue par l'augmentation des risques ou des difficultés de l'entreprise, par la réduction des bénéfices escomptés ou des provocations et, enfin, par l'offre de solutions de rechange à l'acte délictueux.



Dans ce qui suit, ces 8 catégories d'actions seront définies, commentées, accompagnées d'une liste d'exemples concrets ; enfin, des évaluations relatives à l'efficacité de chacune des catégories de mesures seront présentées.

1. Les surveillances et les vérifications visent à faire savoir au délinquant potentiel qu'il s'expose à être vu, contrôlé ou détecté s'il passe à l'acte. Se sentant surveillé, il hésitera devant le risque d'être arrêté ou la honte d'être vu.

La surveillance n'est qu'un élément d'un dispositif de contrôle social classique qui comporte, en outre, la règle et la sanction. Une autorité édicte une règle ; elle s'assure de son respect par la surveillance et

sanctionne les individus surpris à violer la règle. Ces trois éléments sont complémentaires : sans règle, la surveillance n'a pas d'objet et la sanction est injuste ; sans surveillance, les infractions ne seront pas détectées et, sans sanction, la règle cessera d'être prise au sérieux. Il arrive qu'une surveillance sans sanction fasse temporairement reculer les contrevenants, mais des surveillants qui se contenteraient de contempler passivement des contrevenants en action finiraient par laisser croire que la règle n'est plus en vigueur.

1. LES SURVEILLANCES ET LES VÉRIFICATIONS

1) La surveillance par les personnes

- Agent de sécurité
- Patrouilleur de la police
- Surveillance policière des débits de boissons
- Portier, videur
- Concierge
- Préposé au stationnement
- Chauffeur d'autobus
- Vendeur dans les magasins
- Voisins organisés en « cocon »

2) Les équipements de surveillance

- Télesurveillance
- Radars photographiques
- Alcootest
- Rayons X
- Centres de télesurveillance
- Miroirs

3) Les mesures de détection

- Systèmes d'alarme
- Détecteurs de métaux
- Détecteurs électromagnétiques de livres
- Étiquettes électroniques
- Chiens de garde
- Alarmes portatives

4) *L'amélioration de la visibilité des cibles potentielles et des accès*

Éclairage

Installation de fenêtres et de portes vitrées donnant sur des lieux à risque

Élimination des recoins et cachettes

Installation des caisses et des marchandises précieuses dans le secteur le plus visible

du magasin

Installation des guichets de distributeurs de billets automatiques dans des lieux fréquentés

Suppression des haies dissimulant les entrées de la vue des voisins et passants

Aménagement d'un champ de vision dégagé

5) *Systèmes de localisation des délinquants et des objets volés*

Localisation des véhicules par G.P.S. ou réseau cellulaire (Lojack, Boomerang)

Utilisation du réseau cellulaire pour localiser les téléphones volés

Afficheurs sur les téléphones

6) *Les vérifications et contrôles*

Inventaire

Comptabilité

Évaluations des surveillances

En Angleterre, les vols d'automobile ont baissé dans un parking après qu'on eut recruté des préposés qui le surveillaient durant les heures de pointe (Laycock et Austin, 1992 ; Clarke 2002 ; Clarke, 1997). En Iowa, dans un groupe d'écoles équipées de systèmes d'alarme, les chercheurs enregistrent une baisse de 75% du nombre des cambriolages contre une baisse de 25% dans les écoles dépourvues de tels systèmes. (Rosenbaum et coll., 1998 : 134). Un sondage de victimisation récent établit que les systèmes d'alarme protègent les

résidences contre les introductions par effraction (Budd 2001). L'efficacité de ces systèmes augmente avec les technologies modernes qui minimisent les fausses alarmes (Shapland 1995 p. 314).

Le système de repérage connu aux États-Unis sous le nom de Lojack et de Boomerang au Québec est un transmetteur radio dissimulé dans un véhicule. En cas de vol, l'appareil émet un signal permettant de localiser et de récupérer le véhicule en utilisant le réseau de télécommunications cellulaires. Le dispositif ne protège pas du vol le propriétaire du véhicule dans lequel il est installé, mais il lui offre de bonnes chances de récupérer son bien. Ayres et Levitt (1998) ont mené une analyse économétrique de l'effet de l'introduction sur le marché de Lojack dans 13 villes américaines comparées à 44 autres où l'appareil n'était pas vendu. Leurs calculs établissent que la diffusion du dispositif de repérage produit un important effet de prévention générale. Chaque fois que trois appareils sont installés au cours d'une année dans une ville, un vol de voiture est prévenu. À Boston, la réduction consécutive à l'introduction graduelle de Lojack a été suivie d'une baisse des vols de 50 %. Cet impact découle d'une forte augmentation des taux d'élucidation de ces vols. En Californie, le dispositif fait tripler les risques d'arrestation qui passent de 10 % à 30 %. Ayres et Levitt rapportent aussi qu'à Los Angeles, l'appareil de repérage a conduit les policiers à localiser 53 « chop-chops » (ateliers dans lesquels on démonte les voitures volées pour y prendre les pièces qui seront vendues sur le marché noir). De semblables dispositifs de localisation peuvent être installés dans toutes sortes de véhicules, dans des ordinateurs portables, etc. et présentent un potentiel de prévention non négligeable. (Le lecteur est aussi invité à consulter les chapitres xx sur la surveillance et le chapitre xx sur la télé surveillance et le chapitre intitulé que savons-nous sur l'efficacité de l'action de sécurité ? qui présentent plusieurs évaluations.)

2- Les protections physiques sont des dispositifs matériels conçus pour mettre les personnes et les biens à l'abri des attaques ou des vols.

2. LES PROTECTIONS PHYSIQUES

1) Les obstacles à la pénétration :

Portes renforcées,
clôtures,
barrières,
serrures,
grilles
Vitres anti-balles pour protéger les caissiers, les chauffeurs d'autobus et de taxi
Réceptacles à monnaie d'acier dans les cabines téléphoniques

2) L'immobilisation des cibles

Antivol dans les automobiles
Neutralisation des démarreurs
Coffres-forts
Attaches
Fixations (pour ordinateurs)

3) Le ralentissement du délinquant lors de sa fuite

Double portes à la sortie des banques qui fonctionnent comme un sas

4) Améliorations des protections physiques résidentielles suite à des inspections de sécurité

Évaluations des protections physiques

À Ottawa, un projet de prévention fut lancé en 1986 dans cinq immeubles à logements de 8 à 20 étages. Il fut ensuite évalué par Meredith et Paquette (1992). Ce projet comportait plusieurs éléments parmi lesquels se trouvait une opération de renforcement des cibles visant à

lutter contre le vol par effraction. Toutes les portes des appartements furent équipées de serrures à pêne dormant ; les cadres de ces portes furent renforcés ; les systèmes de verrouillage des entrées principales des immeubles furent améliorés. Si les locataires en faisaient la demande, les portes des balcons des appartements des étages inférieurs étaient dotées de serrures à pêne dormant et les fenêtres équipées de meilleurs loquets. Les objets de valeur des locataires furent burinés pour fins d'identification. À l'extérieur des immeubles, l'éclairage fut amélioré. L'évaluation menée par Meredith et Paquette compare le nombre des introductions par effraction durant l'année suivant l'opération au nombre correspondant durant l'année précédente. Il en ressort que le chiffre des cambriolages passa de 44 à 8 : une réduction de 82 %. Par ailleurs les autres catégories d'infractions, notamment, les vols liés à l'automobile, n'évoluèrent ni à la hausse ni à la baisse.

En Angleterre, les vols de monnaie dans les téléphones publics ont pratiquement disparu quand la compagnie de téléphone fit remplacer les réceptacles à monnaie en aluminium par des réceptacles en acier plus résistants (Clarke, 1983 ; Bridgeman, 1997).

L'installation d'antivol sur la colonne de direction des véhicules automobiles au cours des années 1970 eut pour effet de faire baisser le nombre des vols de véhicules, singulièrement en Allemagne où la loi obligeait l'installation d'un antivol sur tous les véhicules, y compris les anciens modèles (Webb, 1997).

Au Royaume-Uni, l'installation d'écrans de plastique transparent a protégé efficacement des chauffeurs d'autobus contre les agressions (Poyner et coll., 1988). Dans des banques et des bureaux de poste, les vitres pare-balles ont fait chuter le nombre de braquage (Ekblom, 1987 ; Grandjean, 1988).

Quand on souhaite améliorer le dispositif de protection physique d'une résidence ou d'un établissement, il est souhaitable de commencer par une *inspection de sécurité*. Le bâtiment est soigneusement examiné dans le but d'en identifier les vulnérabilités. Ensuite, la situation est corrigée : une porte est renforcée, des fenêtres sont équipées de verrous, etc. Plusieurs évaluations anglaises et américaines ont établi que ces améliorations étaient suivies de baisses significatives du nombre des cambriolages. (Tien et Cahn 1986 ; voir aussi Budd 2001). En Angleterre, Tilley (1993 in Farrell 2005) enregistre une

baisse de 40% des cambriolages suite à l'amélioration des protections physiques dans les résidences cambriolées une première fois.

3- Les contrôles d'accès et de sortie laissent entrer les gens autorisés et interdisent l'accès aux autres (suspects, bagarreurs connus, intrus, gens armés, hooligans...). Ils coupent la fuite des individus qui auraient commis un délit dans un lieu fermé. Ces contrôles rendent les crimes et les délits plus difficiles et plus risqués en empêchant les malfaiteurs d'avoir accès à leurs cibles, en les désarmant, en les empêchant de fuir et en facilitant les enquêtes. Le pont-levis du château fort d'antan témoigne du fait qu'un strict contrôle des accès s'impose depuis toujours comme moyen de sécuriser un lieu.

<i>3. LES CONTRÔLES D'ACCÈS</i>
<p><i>1) Les postes de garde à l'entrée des sites</i></p> <p>Gardiens Clôtures</p>
<p><i>2) Les contrôles d'entrée dans les immeubles</i></p> <p>Téléphones à l'entrée Portiers ou concierges Système d'entrée par carte magnétique, carte de proximité, à puce, etc.</p>
<p><i>3) Les codes d'accès</i></p> <p>Numéro personnel d'identification dans les guichets automatiques des banques Mot de passe dans les ordinateurs</p>
<p><i>4) Fouilles</i></p> <p>Examens des bagages dans les aéroports Fouilles aux frontières</p>
<p><i>5) Marquages</i></p> <p>Étiquettes électroniques sur des vêtements DéTECTEURS dans les livres.</p>
<p><i>6) La fermeture des rues et des ruelles</i></p>

Il est utile de distinguer deux éléments dans un système de contrôle d'accès.

1. *L'identification* permet de discriminer entre les individus qui sont autorisés à entrer ou à sortir et les autres. L'identification est directe et personnelle quand le préposé à l'entrée connaît bien les gens qui fréquentent l'établissement. Elle peut se faire par la présentation de la carte d'identité ou d'un passeport. Ensuite viennent les technologies de plus en plus sophistiquées : les clés, les codes entrés sur un clavier, les cartes magnétiques, les cartes à code barre, les cartes munies de circuits intégrés dont la mémoire contient des informations sur le porteur, les cartes de proximité contenant un émetteur passif (transpondeur) qu'un capteur peut lire à distance (le transpondeur réfléchit le signal émis par un émetteur-récepteur qui reconnaît la fréquence radio et identifie le porteur de la carte) (Walsh 1995 ; Leman-Langlois et Brodeur 2005). Comme les cartes dont il vient d'être question peuvent être volées, perdues, prêtées, falsifiées ou copiées, on peut avoir recours à la *biométrie*. L'identification, dans ce cas, repose sur les particularités physiques propres d'une personne : ses empreintes digitales, la géométrie de sa main, son iris, sa rétine, sa voix, son visage. Un appareil « lit » l'empreinte des doigts, l'iris, etc. et en numérise la configuration. Ensuite un ordinateur équipé du logiciel approprié compare l'empreinte de l'individu avec celles qui ont été accumulées dans une banque de données à la recherche d'une correspondance. Comme cette technique est difficile à déjouer, elle est utilisée dans les sites à haute sécurité comme dans les centrales nucléaires.

2. *L'autorisation ou l'interdiction d'entrer ou de sortir* est le deuxième élément du système de contrôle d'accès et la conséquence de l'identification. Cette autorisation peut se traduire par le déclenchement automatique d'une entrée ou par une action humaine. La procédure peut être effectuée sur place ou commandée à distance, à partir d'une centrale de contrôle.

Évaluations des contrôles d'accès

L'efficacité des contrôles d'accès est indubitable comme en témoigne les évaluations suivantes.

À partir de 1972, les autorités de l'aviation civile ont remarquablement bien réussi à tenir la piraterie aérienne en échec par le filtrage et la fouille des passagers avant l'embarquement. Ce succès est une illustration du fait qu'un obstacle situationnel peut agir même sur les criminels les plus déterminés (Wilkinson, 1986 ; Clarke et Newman 2006).

L'installation à la sortie d'une bibliothèque de détecteurs qui déclenchent un signal quand on tente de sortir avec un livre qui n'a pas été démagnétisé occasionne une forte baisse des vols (Scherdin 1992).

Dans le commerce de détail, la mise en place de systèmes d'étiquettes électroniques s'accompagne de substantielles réductions du nombre de vols à l'étalage (Farrington et Coll. 1993 ; Bamfield 1994 ; DiLonardo 1997).

Au Royaume-Uni (à Liverpool), plus de 3000 barrières sont érigées aux entrées de ruelles donnant accès à l'arrière de maisons en rangée. Ces barrières sont munies de serrures et les résidents reçoivent la clef. Ce contrôle d'accès un peu spécial fait l'objet d'une évaluation fouillée par Bowers et Coll. (2004). Il en ressort que, au cours des trois ans suivants le début de l'implantation de la mesure, le nombre des cambriolages chute de 37 % dans la zone expérimentale comparée à la zone témoin. Cette mesure rend difficile l'accès à l'arrière des maisons tout en compromettant la fuite des voleurs. Bowers et ses collaborateurs enregistrent un effet de diffusion des bénéfices préventifs de la mesure dans la zone adjacente jusqu'à rayon de deux cents mètres et un léger effet de déplacement dans la zone située à plus de huit cents mètres.

À Los Angeles, la police installe des barrières pour contrôler l'accès à quatorze rues où sévissait un intense trafic de drogue et des « drive-by shooting » (fusillade contre une bande ennemie à partir

d'une voiture en marche). Après quoi, le nombre des homicides y baisse de 65%. (Eck, 2002 : 277).

Dans des HLM de Londres, l'installation de clôtures autour des immeubles, de téléphones aux entrées et de contrôles électroniques à l'entrée des garages se solda par des baisses importantes du nombre de vols et d'actes de vandalisme. Dans une tour d'habitations, l'ajout d'un réceptionniste a fait aussi reculer le vandalisme (Clarke dir. 1997, p. 17).

4- Les contrôles des moyens et de l'information sont destinés à réduire l'accessibilité des armes, des substances, des outils, ou des informations qui facilitent l'exécution du délit.

4. LES CONTRÔLES DES MOYENS ET DE L'INFORMATION

1) *Les contrôles des armes*

Interdiction du port d'armes dans les lieux à risque
DéTECTEURS de métaux
Fouilles et confiscations des armes à feu
Réglementation de la vente et du port des armes à feu

2) *Élimination des objets pouvant servir d'arme*

Dans les bars, les parcs, les stades, remplacement des bouteilles en verre par des contenants en plastique

3) *Photographie sur les cartes de crédit ou d'assurance maladie*

4) *Réglementation de la vente d'instruments pouvant servir aux vandales, comme les cannettes de peinture munies d'un vaporisateur*

5) *Contrôles d'alcool*

Réglementation et contrôle des débits de boisson
Interdiction des réductions qui encouragent les beuveries dans les bars
Anti-démarréur contrôlé par l'alcootest.

6) *Contrôle des informations*

Dissimulation des objets qui excitent la convoitise des voleurs
Secret sur les trajets de fourgons blindés

Évaluations des contrôles des moyens et de l'information

Homel et ses collaborateurs (1997) ont démontré que la violence recule dans les débits de boisson quand on cesse d'encourager les consommateurs à boire trop d'alcool et trop vite.

Dans un quartier très violent de Philadelphie où les homicides et les blessures par balles étaient fréquents, une intervention policière qui consistait à fouiller systématiquement tout individu suspect et à confisquer l'arme à feu trouvée en sa possession fit baisser le nombre des crimes commis avec une telle arme (Ludwig 2005).

5- Les détournements empêchent les délinquants potentiels d'entrer en contact avec leurs victimes ou leurs cibles. On modifie les trajets pour que deux groupes ennemis n'aient pas l'occasion de se rencontrer et d'en découdre. On maintient une bonne distance entre les voleurs et les objets qu'ils convoitent.

5. LES DÉTOURNEMENTS

1) Aménagements des trajets pour éviter la convergence des délinquants potentiels et de leurs cibles (ou de leurs victimes)

Aménagement urbain utilisant les culs-de-sac (obligeant les cambrioleurs à faire un effort supplémentaire pour repérer leurs cibles).

Sens uniques (secteur moins perméable)

Arrêts d'autobus situés pour que des groupes de sujets à risque (ex. habitués d'une taverne) ne convergent spontanément vers des cibles intéressantes

2) Élimination des objets pouvant servir d'arme

Dans les bars, les parcs, les stades, remplacement des bouteilles en verre par des contenants en plastique

3) Séparer physiquement les adversaires ou l'agresseur et la victime

Cloisons, dans les stades, séparant les supporters de clubs adverses

Ordonnances d'interdiction du domicile conjugal à un conjoint violent

Hébergements sûrs pour femmes battues

4) Gestion des horaires pour limiter les convergences des délinquants vers leurs cibles ou leurs victimes

Horaires d'autobus ajusté aux heures de fermeture des débits de boisson
Raccourcissement des périodes d'attente aux arrêts d'autobus
Aménagements, dans les stades, des arrivées et les départs pour que les adversaires ne se rencontrent pas

Évaluations des détournements

En Angleterre, la police enregistrait un nombre élevé de violences après l'heure de fermeture des bars. En attendant l'arrivée de l'autobus, des groupes de jeunes gens ivres trouvaient le temps de se provoquer et de se battre. La solution trouvée consistait à faire arriver les autobus immédiatement après le moment de fermeture du bar (Hope 1985).

La fréquence des cambriolages est plus élevée quand une maison est située sur un coin de rue ou sur une rue passante ; inversement les cambriolages sont peu fréquents dans les culs-de-sac (Fowler et Mangione 1982 ; Felson 1998 : 60).

6- Les désintéressements sont des actions conduisant les individus à perdre intérêt à commettre un délit. Il s'agit de réduire ou d'annuler les gains espérés par les contrevenants. Ils renonceront s'ils n'ont rien ou pas grand chose à tirer de leurs délits.

6. LES DÉSINTÉRESSEMENTS

1) Paiements sans argent comptant

Paiement par tarif exact, tickets ou carte dans les autobus
Téléphones publics fonctionnant avec une carte
Paiement par carte de crédit

2) Réduction des sommes d'argent conservées dans les caisses

Dépôts fréquents dans les « drop-box », les coffres-forts ou à la banque

3) <i>Nettoyage rapide des graffitis</i> et réparation de la propriété détruite pour enlever aux vandales le plaisir de revoir le fruit de leur « travail »
4) <i>Marquage et burinage</i> des objets de valeur et des pièces d'automobile (« opération identification »)
5) <i>Arrestation des receleurs</i>
6) <i>Désactivation des appareils volés</i> Appareils (téléphones portables, ordinateurs, véhicules, radios...) activés par un code
7) <i>Étiquettes d'encre fixée aux vêtements dans les magasins</i>

Évaluations des désintéressements

À partir du moment où les chauffeurs d'autobus de New York ont cessé de vendre des tickets aux passagers, ils n'ont plus été victimes de braquage (Chaiken et coll., 1974).

Volkswagen a installé dans ses produits des appareils radio contrôlés par un code de sécurité. Quand la radio est retirée de son boîtier, elle cesse de fonctionner tant que son code secret n'a pas été reprogrammé. Cette mesure a fait baisser les vols de radio (Braga et Clarke, 1994).

Les autorités du Métro de New York ont mis fin à une épidémie de graffitis en les faisant effacer dès leur apparition (Sloan-Howitt et Kelling 1992).

On connaît ces étiquettes contenant de l'encre indélébile fixées aux vêtements en vente au magasin. Si l'étiquette est arrachée sans l'instrument approprié, l'encre se répand et souille irrémédiablement le vêtement. Di Lonardo et Clarke (1996) ont établi que ce moyen fait baisser la fréquence des vols à l'étalage.

Quand une opération-identification est menée avec suffisamment de vigueur pour susciter un taux élevé de participation, il est possible de faire baisser les taux agrégés de cambriolages. Ainsi une vigoureuse campagne en faveur du marquage menée à grand renfort de publici-

té dans trois villages du Pays de Galles fut suivie d'une baisse de 40% des taux de cambriolages. La clef du succès : les biens avaient été marqués dans 72% des ménages (Laycock 1991).

Aux États-Unis où la loi a rendu obligatoire le marquage des pièces d'automobiles, l'analyse menée par Rhodes et Kling (2003) établit que cette mesure conduit à de substantielles réductions des vols de véhicules.

7. Les alternatives sont des solutions de rechange à l'infraction. On offre aux gens un moyen légitime de satisfaire leur désir ou leur besoin.

7. LES ALTERNATIVES
<i>1) Substituts à l'autodéfense et à la vengeance</i> Réponses rapides de la police aux appels 911 Accueil de plaintes pour agression et intervention appropriée
<i>2) Offre de prix avantageux pour des biens exposés au vol</i> Réductions pour l'employé qui achète la marchandise de son magasin
<i>3) Dépôts d'ordures</i> Toilettes publiques Poubelles

L'arrivée rapide de la police à la suite d'un appel d'urgence, offre une alternative à l'autodéfense et à la vengeance. Imaginons, à la campagne, une personne inquiétée par un rôdeur qui tourne autour de sa maison. Elle préférera appeler la police plutôt que de le chasser à coups de fusil. De la même manière, une femme battue préférera appeler la police plutôt que de se défendre avec un couteau de cuisine. Et les victimes de taxage porteront plainte plutôt que de recourir à l'autodéfense ou à la vengeance si les autorités scolaires interviennent fermement dans de tels cas.

Nous ne connaissons pas d'évaluation de cette catégorie de mesures. Cependant un fait historique majeur justifie de penser que les alternatives sont des moyens de prévenir le crime. Les historiens qui ont étudié l'évolution des homicides depuis le XIIIe siècle ont démontré que les hommes du Moyen Âge s'entre-tuaient au moins vingt fois plus souvent que nous : aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, les taux d'homicides moyens étaient de l'ordre de 30 ou 40 par 100 000 habitants, puis la décroissance est nette : 11 par 100 000 habitants au XVIIe siècle, 3 au XVIIIe siècle, 1,4 au XXe (Eisner 2003). Pourquoi ? En partie parce que, au fil des siècles, L'État prend en charge la vendetta tout en interdisant aux victimes de l'exercer : la peine est devenu un substitut de la vengeance.

8. Les apaisements visent à rétablir la concorde en cas de conflit et à réduire les provocations, les offenses, les iniquités ou les frustrations qui déclenchent des réflexes de peur ou de colère (Clarke et Eck 2003). À Montréal, les policiers sont souvent appelés par le système 911 (équivalent du 17 en France) pour s'interposer lors d'altercations. La plupart du temps, ils réussissent à faire cesser, au moins pour un temps, le combat. Ils jouent alors le rôle de pacificateur. Ils commencent par séparer les adversaires ; ils les empêchent de s'invectiver et de se frapper. Ensuite, ils ouvrent les négociations et recherchent un terrain d'entente (Cusson 2002 : 152-156).

<i>8. LES APAISEMENTS</i>
<p><i>1) Pacifications</i></p> <p style="padding-left: 40px;">Interventions pacificatrices rapides de la police lors d'altercations Arbitrages des conflits</p>
<p><i>2) Politesse</i></p> <p style="padding-left: 40px;">Politesse et courtoisie de la part des policiers, gardiens, videurs et vendeurs Respect des règles de la civilité</p>

3) Réduction des frustrations

Circulation fluide au cours de rassemblements et d'attroupements
Contrôle du tapage nocturne
Sièges pour éviter la fatigue et l'énerverment
Réduction des encombrements dans les discothèques

Évaluation des mesures d'apaisements

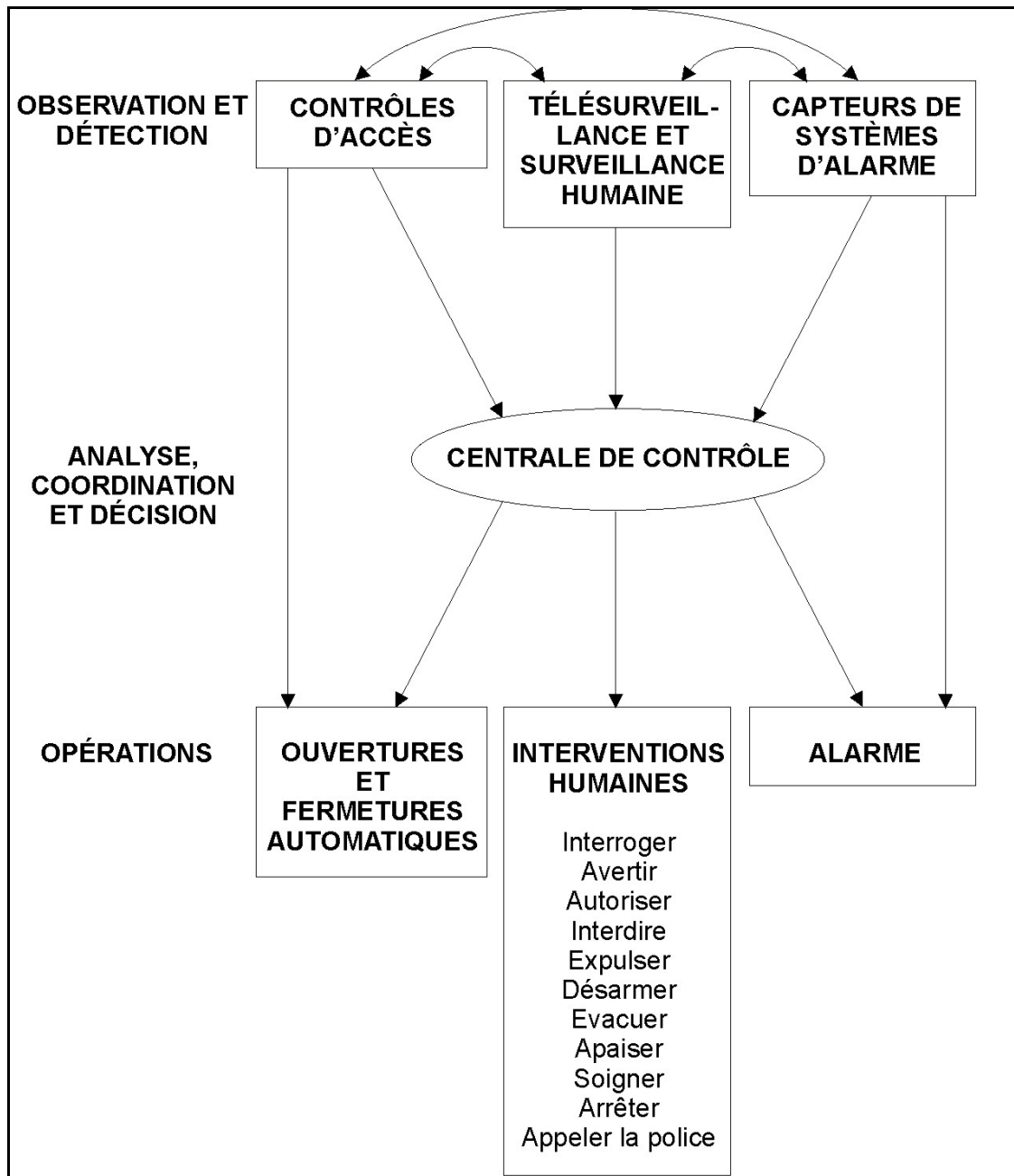
Felson et ses collaborateurs (2005) analysent des sondages de victimisation successifs et démontrent que la répétition d'épisodes de violence conjugale est moins fréquente, toutes choses égales par ailleurs, quand la police a été appelée que quand elle ne l'a pas été (voir le chapitre XX de ce traité portant sur la prévention de la violence familiale grave).

II. Intégration et synergie

[Retour à la table des matières](#)

Que nous apprennent les recherches évaluatives sur l'efficacité d'une seule mesure préventive comparée à un ensemble intégré de méthodes différentes ? Dans certains cas, une seule intervention bien adaptée suffit (voir par exemple, Webb 1997 ; DiLonardo 1997 ; Barclay et coll. 1997 Masuda 1997). D'autres fois, cela prend une combinaison de mesures complémentaires pour avoir raison d'un problème criminel (Forrester et coll. 1988 ; Meredith et Paquette 1992 ; Pease 1997 ; Tilley 1993 ; Anderson et coll. 1997 ; Hanmer et coll. 1999 ; Farrell 2005 ; Webb 2005). Quand vient le moment de protéger un établissement important et exposé à une diversité de menaces, une seule mesure paraît insuffisante ; il vaut mieux intégrer une brochette de moyens.

L'intégration, c'est la coordination de plusieurs mesures complémentaires et coordonnées les une aux autres. La figure qui suit illustre la manière dont cette intégration peut-être réalisée au sein d'une organisation ou d'un établissement dans lequel des contrôles d'accès peuvent être imposés.



La centrale de contrôle a une fonction d'intégration. On y reçoit les signaux qui émanent des systèmes de détection et des observations faites par le personnel. Une opération peut être commandée à distance, par exemple en déclenchant une sonnerie, ou en ouvrant ou renfermant une porte. Il est aussi possible que, de la centrale, un intervenant soit dépêché pour faire évacuer les lieux, expulser un intrus, l'arrêter, le désarmer, prodiguer les premiers soins à une victime, appeler la police, les pompiers, un médecin...

Il paraît utile de distinguer trois niveaux d'intégration. Premièrement, *l'intégration des mesures préventives*. La télésurveillance, la surveillance humaine, les contrôles d'accès, les systèmes d'alarmes, les opérations commandées à distance etc. sont combinées et coordonnées les une avec les autres. La figure en fournit une illustration. Deuxièmement, *l'intégration des fonctions de sécurité*. À elle seule, la prévention ne suffit pas à assurer la sécurité d'une organisation. *Le renseignement* paraît indispensable pour connaître les problèmes et orienter la recherche de solutions. *La répression* s'avère nécessaire, par exemple, quand un individu passe outre aux mesures de prévention et commet un délit. Enfin, *les mesures d'urgence* s'imposent pour éviter qu'une crise ne s'aggrave ou dégénère. Troisièmement, *l'intégration de la sécurité aux autres activités et finalités non sécuritaires d'une organisation*. Dans une usine, les ouvriers apprécient de se sentir en sécurité, mais leur tâche première, c'est de produire. Dans un hôpital, l'essentiel pour les patients, c'est d'être soignés. Il importe donc de distinguer, d'une part, les fonctions principales d'une organisation et, d'autre part, la sécurité pour ensuite subordonner et harmoniser cette dernière aux premières.

Pourquoi un éventail intégré de mesures sécurise-t-il mieux un site qu'une mesure isolée ? Quatre raisons viennent à l'esprit.

1. *L'intensité*. En combinant plusieurs mesures, l'action de sécurité peut atteindre un niveau d'intensité suffisant pour faire reculer la grande majorité des délinquants potentiels.
2. *La diversité*. Contre plusieurs menaces différentes, on oppose des parades variées.

3. *L'étanchéité*. Plusieurs mesures combinées assurent une protection plus étanche qu'une seule.
4. *La discrimination et l'adaptation fine des réponses aux problèmes*. Des détecteurs d'alarme couplés à des caméras de surveillance permettent à un préposé de vérifier visuellement si l'anomalie détectée appelle une réponse et laquelle. La nature exacte d'un incident est mieux saisie en combinant des informations de sources différentes.

III. Questions de méthode

[Retour à la table des matières](#)

Toute action préventive particulière doit être une réponse adaptée à un problème singulier. Pour réussir à faire reculer la délinquance, il ne suffit pas de recourir à des mesures qui se sont révélées efficaces ailleurs. Encore faut-il découvrir la solution taillée sur mesure qui s'ajusterait au problème et à sa configuration particulière. La prévention est un art qui consiste à traduire des connaissances générales et abstraites en une action particulière et concrète. Impossible d'y parvenir sans poser un diagnostic. S'impose donc un travail d'analyse. À cette étape, le danger est de s'éparpiller dans une interminable collecte de données déconnectées des préoccupations préventives. Le diagnostic et l'analyse devraient plutôt être menés en gardant à l'esprit d'éventuelles solutions. La méthode pourrait être de jumeler les questions sur le problème à d'autres questions sur des hypothèses de solution. Les interrogations plus pertinentes et les plus fécondes portent sur trois points : premièrement, les tactiques délinquantes ; deuxièmement, les cibles et les victimes ; troisièmement, le lieu et ses vulnérabilités. (Dans le présent traité, les chapitres de la section « Renseignement et analyse » contiennent de nombreuses indications utiles. Nous y envoyons le lecteur).

Les tactiques délinquantes. Il n'est pas rare d'un professionnel de la sécurité soit confronté à une série de délits qui présentent sensiblement les mêmes caractéristiques et la même structure. Plusieurs termes servent à désigner le fait qu'une tactique criminelle ait tendance à se répéter : *modus operandi*, *pattern*, *script*, *système de délinquance*.

Par exemple, aux Etats-Unis, le schéma typique d'un braquage perpétré à proximité d'un guichet de distributeur automatique de billets de banque se présente comme suit. Un agresseur armé opérant seul aborde une victime seule qui sort du guichet après avoir retiré de l'argent. Sous la menace, il l'oblige à donner son argent (perte moyenne : entre 100 et 200 \$). Cela se passe la nuit et le guichet est situé non loin d'un marché de cocaïne (Scott 2001). Il importe d'être attentif aux caractéristiques distinctes du crime auquel on a affaire afin de découvrir quelles sont les occasions qui la facilitent et qu'elles seraient les contre-mesures efficaces. Clarke et Newman (2006) proposent d'analyser les étapes de réalisation d'un tel pattern criminel pour découvrir les moyens d'y faire obstacle à chacune de ces étapes. Voici quelques-unes des questions sur les tactiques délinquantes qui pourraient mettre sur la piste de solution.

- Quels sont les gains des voleurs et comment les en priver ?
- Quelles armes ou instruments utilisent-ils et comment les rendre moins accessibles ?
- Comment choisissent-ils leurs cibles ?
- Comment ont-ils accès à leurs cibles et comment les empêcher d'y accéder ?
- Comment échappent-ils à la surveillance et comment les empêcher d'y échapper ?
- Comment prennent-ils la fuite et comment les empêcher de fuir ?
- Quelles mesures contre préventives ont-ils imaginé et quelles actions contre-contre préventives les déjoueraient ?

Les victimes et les cibles. L'expérience de la victimisation n'est pas de distribuée au hasard. De plus, les criminologues observent fréquemment des victimisations répétées, c'est-à-dire, le fait que la même personne (ou la même résidence en cas de cambriolage) subit deux ou plusieurs victimisations successives au cours d'une période donnée. Une personne qui a été victime une fois présente un risque anormalement élevé de l'être de nouveau. La fréquence des victimisations répé-

tées est plus élevée dans les crimes contre la personne que contre la propriété. (Farrell 2005). Le fait que les mêmes personnes, biens ou établissements risquent, à brève échéance, d'être de nouveau frappés est une information utile pour fixer les priorités de l'action préventive. De plus, nous savons que les principales caractéristiques des produits les plus exposés au vol sont les suivantes : 1) valeur monétaire élevée, 2) facilité de revente, 3) objets faciles à déplacer (soit parce qu'ils sont petits soit parce qu'ils sont mobiles comme des voitures), 4) faciles à dissimuler (Clarke et Eck 2003). On en déduit que les questions suivantes peuvent éclairer la recherche de solutions préventives.

- Les mêmes personnes ou cibles sont-elles frappées à répétition et, si oui, comment les mieux protéger ?
- Quels sont les biens qui présentent les caractéristiques des objets les plus souvent volés et comment les protéger ?
- Quelles précautions les gens qui risquent d'être victimisés prennent-ils ? Lesquelles pourraient-ils adopter ?
- Par qui ou par quoi l'agresseur est-il provoqué ? Comment réduire ces provocations ?
- Telle catégorie de crime violent résulte-t-elle d'un mouvement d'ascension aux extrêmes ? Quel en est le déclencheur ? La police dispose-t-elle du temps nécessaire pour intervenir ? Comment peut-elle stopper l'escalade ?

Le lieu et ses vulnérabilités. Le lieu dans lequel se pose un problème de sécurité peut être défini comme un espace circonscrit ayant un nombre limité de fonctions. Il est souvent sous la responsabilité d'un propriétaire ou d'un gestionnaire. Un tel lieu peut être un magasin, une usine, un bar, une station de métro, un parc, un parking, un hôpital, un HLM... La criminalité a tendance à se concentrer dans certains lieux. Selon un calcul américain, 10 % des lieux sont le site de 60 % des infractions (Eck 2002). Les lieux sont généralement protégés par un ensemble de mesures de prévention allant des portes verrouillées jusqu'au système de sécurité très élaboré. Voici quelques questions qui se posent à propos d'un lieu.

- Qui est le garant du lieu ? Comment prend-il ses responsabilités et comment devrait-il mieux les assumer ?
- Quel est l'état du dispositif de sécurité actuellement en place ? Quelles sont ses vulnérabilités et comment corriger la situation ?
- Dans quel coin précis du lieu et à quel moment les délits sont-ils commis et comment modifier la situation ?
- Comment les gens ont-ils accès au lieu ? Les intrus peuvent-ils y pénétrer ? Les accès pourraient-ils être mieux contrôlés ?
- Comment le lieu est-il surveillé ? Y trouve-t-on des recoins, cachettes ou coins sombres ?
- Comment améliorer la visibilité et la surveillance du lieu ?
- Trouve-t-on dans ce lieu un repère dans lequel les membres d'une bande se réunissent, s'amuse et complotent en toute quiétude ? Comment les en déloger et reprendre le contrôle de l'endroit ?

Fin du texte